

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mercredi 16 Octobre 2024

A la Salle des Fêtes de Saint Vitte Sur Briance

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,  
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Mardi 8 Octobre 2024

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie		X	LAVOREL Eric	X	
BIARNAIX Delphine		X	LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane		X
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie		X	REDEMPTE Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Marie ALLET, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mme Delphine BIARNAIX, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Louis DUBOIS,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Mme Emilie GILLET est arrivée à 21H00, elle était remplacée jusqu'à son arrivée en séance par sa suppléante, Mme Caroline DELHAYE,
- Mr Stéphane PATIER, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Nathalie CHAUMEIL,
- **Secrétaire de séance** : Mr Stéphane PREVOST.

▪ **DÉLIBÉRATION N°2024-089 CONCERNANT L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE AU PROFIT DE LA SAS PUY MORY BOIS QUI ENVISAGE DE CONSTRUIRE SUR LA ZAE DU MARTOULET UN BATIMENT EN VUE D'INSTALLER UNE NOUVELLE LIGNE DE SCIERIE**

Monsieur Nicolas RONZAUD est le gérant de la SAS PUY MORY BOIS reprise en 2021 et implantée sur la ZAE du Martoulet à Saint Germain Les Belles.

Cette entreprise développe une activité de sciage de bois en direction de plusieurs clientèles :

- La Société LBAF pour la production de panneaux et de carrelats en lamellé-collé (47% de l'activité),
- Des menuisiers professionnels pour 19%,
- Des négociants en bois pour 15%,
- Des fabricants de cercueils pour 11%,

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20241016-2024-089-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

- Des particuliers pour 8% (Terrasses et bardages).  
Le chiffre d'affaires de cette entreprise est de 1.4M € HT.

Cette entreprise est engagée dans une gestion durable des forêts et favorise une approche d'économie circulaire. A ce titre, elle a instauré un partenariat avec la société EBURO, située à proximité qui valorise les déchets en bois de chauffage.

Monsieur RONZAUD souhaite aujourd'hui augmenter la capacité de production de l'entreprise et ainsi passer d'un mode de production artisanal à un mode de production industriel tout en améliorant les conditions de travail de son personnel. Aussi, le projet doit proposer une meilleure sécurité, une réduction des déplacements et des ports de charges lourdes, un nouveau système d'aspiration des poussières et la suppression des horaires décalés.

Cette activité est rattachée au code NAF 1610A « Sciages et rabotage du bois, hors imprégnation », éligible à une aide à l'immobilier d'entreprise.

En ce qui concerne le projet d'investissement immobilier, il sera porté par la SAS PUY MORY BOIS.

Un bail à construction sera conclu avec la SCI RONZAUD qui est propriétaire du terrain situé sur la zone d'activités du Martoulet à Saint Germain Les Belles.

Le futur local représente une surface d'environ 1 500 M<sup>2</sup> pour accueillir la nouvelle ligne de scierie et des locaux sociaux et administratifs (45M<sup>2</sup>).

Le coût prévisionnel du projet immobilier est évalué à **1 705 285.00 € HT**. (Quant au montant de l'investissement concernant le matériel, il est évalué à **2 600 000.00 € HT**)

L'investissement immobilier se décompose de la manière suivante :

	<b>Coût HT</b>
Etudes techniques et maîtrise d'oeuvre	80 851.00 €
Construction du bâtiment	1 624 434.00 €
Montant total des dépenses (HT)	<b>1 705 285.00 €</b>

Cet investissement est financé par de l'autofinancement et par deux emprunts bancaires d'un montant global de **1 410 000.00 €**.

Une subvention est sollicitée auprès de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et du Département de la Haute-Vienne à hauteur de **142 857.00 €**, soit **20%** d'une dépense éligible évaluée à **714 285.00 €**.

Les incidences sociales de ce projet sont les suivantes :

La SAS PUY MORY BOIS compte à ce jour 5.5 équivalents temps plein (ETP).

Il est prévu la création de 4 ETP en CDI dont 1 dans le secteur administratif et 3 dans le secteur de la production dans un délai maximal de 3 ans.

La condition d'emploi dans cette catégorie d'entreprise (Soit au moins 1 ETP en CDI) serait ainsi respectée.

Cette aide prendrait la forme d'une subvention financée à hauteur de :

- **100 000 €** (Cent mille euros) pris en charge par le **Conseil Départemental de la Haute-Vienne** (14% des bases retenues),

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20241016-2024-089-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024

- **42 857 €** (Quarante-deux mille huit cent cinquante-sept euros) pris en charge par la Communauté de Communes (6% des bases retenues).

La **SAS PUY MORY BOIS** s'engage à :

- Réaliser l'opération conformément au descriptif figurant dans le dossier transmis à la Communauté de Communes,
- Créer au moins 4 emplois en CDI dans un délai de 3 ans.

Le financement de cette opération dans le cadre du dispositif des aides à l'immobilier d'entreprise nécessite de signer une convention tripartite à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et la **SAS PUY MORY BOIS**.

Après avoir présenté aux membres du conseil communautaire, le projet de convention, le Président propose ensuite à celui-ci de se prononcer par rapport au financement de cette opération.

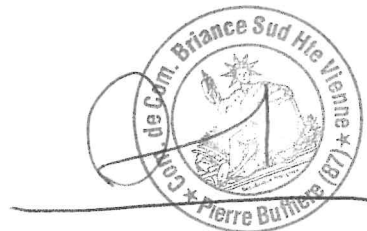
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE** d'attribuer une subvention de **42 857 €** au titre du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise pour l'opération envisagée par la **SAS PUY MORY BOIS**,
- PRECISE** que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au Budget Principal 2024 de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne,
- VALIDE** le projet de convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Haute-Vienne, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne et la **SAS PUY MORY BOIS**,
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT VITTE SUR BRIANCE, LE 16 OCTOBRE 2024**

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	18
Votants	22
Exprimés	22
Contre	0
Pour	22
Abstentions	0

**Le Président : Marc DITLECADET**



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20241016-2024-089-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2024  
Date de réception préfecture : 24/10/2024